

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 13 décembre 2023**

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2024

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatre décembre 2023, se réunit en session ordinaire, en salle feu, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 31 (dont 8 procurations) - 100 voix

Votants : 31 Pour soit 100 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - (procuration donnée à Mme Rome)
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - PRESENTIEL
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Pierre COUTAUD – (suppléant de Mr Chevalier) – 2 voix
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sylvie GERMOND – (suppléant de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – (procuration donnée à Mr Horry)
Mr Pierre-Claude LEBLOIS – (procuration à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) – 6 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – (procuration donnée à Mr Faucher)
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Haute-Vienne
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Conseiller comm CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère communautaire de la CC Ouest Limousin
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Président du CD87
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{er} VP
Mr Pierre ALLARD – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Thierry GODME – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Président CC POL
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Vice-Président de la CC POL
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président CC Val de Vienne
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combadie
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Comm CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président Agglo Bassin Brive

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258728658-20231213-CS113_D879-

N°879-1

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un passage obligé pour construire le budget primitif 2024.

Pour rappel le DOB doit faire l'objet d'un vote et il doit être effectué dans un **délai de deux mois maximum avant le vote du budget**.

Le **rapport d'activité 2023** et les **objectifs 2024** seront détaillés lors du vote du budget 2024.

Présentation des Orientations budgétaires 2024

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

	BP 2023	BP 2022	% Evolutio n BP 22/23	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D002 (résultat reporté - Déficit fonctionnement)	163 711,45 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €
011 (Charges à caractère général)	250 500 €	275 480 €	-9%	221 129,79 €	274 438,69 €	256 941,77 €	319 983 €	316 753,27 €
012 (Charges de personnel)	611 300 €	594 300 €	3%	574 343,36 €	540 321,99 €	509 482,96 €	501 018 €	421 022,31 €
014 (Atténuations de produits)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0 €	
65 (Autres charges de gestion courante)	187 560 €	187 450 €	0%	179 403,94 €	193 569,74 €	168 966,59 €	729 373 €	414 824,34 €
66 (Charges financières)	8 528 €	14 300 €	-40%	14 289,99 €	19 830,48 €	49 327,60 €	73 949 €	62 877,99 €
67 (Charges exceptionnelles)	610 000 €	608 200 €	0%	599 734,52 €	576 451,14 €	561 816,24 €	24 817 €	14 198,55 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 831 600 €	1 679 730 €	9%	1 588 901,60 €	1 604 612,04 €	1 547 035,16 €	1 649 141 €	1 229 676,46 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	1 323 000 €	1 325 530 €	0%	1 324 545,40 €	2 903 497,50 €	918 344,01 €	848 514 €	533 659,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 323 000 €	1 325 530 €	0%	1 324 545,40 €	2 903 497,50 €	918 344,01 €	848 514 €	533 659,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 154 600 €	3 005 260 €	5%	2 913 447,00 €	4 508 109,54 €	2 465 379,17 €	2 497 655 €	1 763 335,46 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011) :

Les charges à caractère général 2024 s'inscrivent dans un contexte de continuité de baisse

-3%, en particulier sur le poste « prestataires extérieurs » (-6%, -9K€).

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 011 une enveloppe de **265K€**.

CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012) :

Les charges de personnel tiennent compte :

- des mesures gouvernementales de juin 2023 sur une année pleine (revalorisation du point d'indice sur 12 mois plutôt que 6 en 2023 et attribution de 5 points d'indice supplémentaires à partir de janvier 2024, de la prime pouvoir d'achat pour 4 agents),
- de l'évolution des carrières des agents en poste,
- de l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL prévue à compter du 1^{er} janvier 2024.
- de la revalorisation des chèques déjeuner passant de 8€ à 10€.

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre une enveloppe de **641,6K€, + 4%**

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE / CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Elles sont composées :

- des redevances versées à Orange pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, appuis aériens) concernant les opérations de MED et les raccordements de sites prioritaires. **210K€** sont prévus pour 2024 +5% par rapport à 2023.

- des indemnités et frais de mission des élus. **8,1K€** sont prévus, au total, pour ces dépenses.

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **218,1K€ +5%** par rapport à 2023.

Charges exceptionnelles : (chapitre 67)

Elles sont composées :

- des contributions financières annuelles versées à AXIONE LIMOUSIN, dans le cadre du **contrat de concession**, pour remise en affermage des infrastructures **MED 1** (SDAN Pilote - **Avenant 29** – 66 opérations de Montée en Débit et 13 opérations d'opticalisation de NRA – **241K€** par an) et **MED 2** (Axe 2 bis - **Avenant 39** – 105 opérations de Montée en Débit et 15 opérations d'opticalisation de NRA – **300K€** par an).

Les montants à inscrire sur le budget 2024 de ces 2 contributions financières annuelles tiennent compte de 2 changements importants intervenus en 2023 :

- signature de **l'avenant 47** qui modifie les avenants 29 et 39 en encadrant la formule d'indexation annuelle appliquée aux contributions et en lissant, jusqu'à la fin du contrat de concession en 2029, les investissements qui ne seront pas réalisés.

- suite à un **rescrit de TVA favorable** auprès de l'administration fiscale, la TVA ne sera plus appliquée sur le versement de ces contributions financières.

A ce titre, un montant total de **463K€** est prévu pour 2024, **-16%** soit -87K€ par rapport à 2023.

- des pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais. Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par Bouygues Energie et Services. **12K€** sont prévus pour 2024

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 67, **475K€, -16%**

CHARGES FINANCIERES (chapitre 66) :

Les charges financières concernent les dépenses liées aux intérêts **du dernier emprunt** en cours.

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÙ au 01/06/24	TOTAL ECHEANCE 2024	CAPITAL 2024	INTERETS 2024	Échéance	Taux	Terme
Caisse Epargne (18 ans) - 1ère échéance en 2007 Terme en Juin 2024	1 932 066,20 €	152 601,19 €	158 689,84 €	152 601,19 €	6 088,65 €	01/06/2024	3,99%	2024
Crédit Agricole (10 ans) - 1ère échéance en 2010 Terme en Juin 2019	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO	3,90%	2019
Caisse Epargne (10 ans) - 1ère échéance en 2011 Terme en Juillet 2020	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO	3,46%	2020
TOTAL	2 307 066,20 €	152 601,19 €	158 689,84 €					
TOTAL imputation 1641				152 601,19 €				
TOTAL imputation 66111					6 088,65 €			

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 66, **6,09K€**

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Le montant total des amortissements est évalué à **1,324M€** en 2024, **+0,05%**.

Au total, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, hors report cumulé 2022, vont baisser en 2024 de **2%** soit **- 61,4K€**, avec le déficit cumulé reporté de 2022 (-163,7K€), les dépenses baissent de **225K€ -7%**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

	BP 2023	BP 2022	% Evolutio n BP 23/22	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)		298 565,85 €						
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	0 €	0,00 €	0%	0,00 €	11 283,82 €	0,00 €		896 868,77 €
74 (dotations, subventions, participations)	1 557 847 €	1 121 520 €	39%	1 124 228,50 €	1 221 176,79 €	1 162 333,80 €	1 049 978 €	
75 (autres produits de gestion courante)	267 170 €	270 000 €	-1%	271 934,58 €	297 246,62 €	247 407,01 €	268 992 €	174 849,28 €
013 (Atténuation de charges)	3 000 €	13 500 €	-78%	13 881,18 €	1 377,00 €	3 224,97 €	0 €	0,45 €
77 (Produits exceptionnels)	10 000 €	15 000 €	-33%	4 837,44 €	1 682 038,88 €	15 611,24 €	45 300 €	2 241,24 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 838 017 €	1 718 586 €	7%	1 414 861,70 €	3 213 123,11 €	1 428 577,02 €	1 364 269 €	1 073 959,74 €

RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	1 316 583 €	1 286 674 €	2%	1 036 308,00 €	1 428 006,77 €	1 082 823,00 €	1 046 576 €	751 360,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 316 583 €	1 286 674 €	2%	1 036 308,00 €	1 428 006,77 €	1 082 823,00 €	1 046 576 €	751 360,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 154 600 €	3 005 260 €	5%	2 451 169,70 €	4 641 129,88 €	2 511 400,02 €	2 410 845 €	1 825 319,74 €
---	--------------------	--------------------	-----------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

Les autres produits de gestion courante concernent le versement de **redevances annuelles** :

- par **AXIONE LIMOUSIN**, au titre :

- des frais de contrôle dans le cadre du contrat de concession, **18K€**
- d'affermage dans le cadre des différents avenants d'affermage, **29,9K€**
- d'un remboursement des frais IBLO RCA/RDER payées à Orange (avenant 42 du contrat de DSP), **28K€**
- d'un remboursement des redevances d'usage des fourreaux du SEHV versées à SEHV sur les ouvrages de raccordements de sites isolés ou entrant dans le dispositif MED SDAN, **3,5K€**

- par **ORANGE** :

- d'utilisation du réseau DORSAL (redevances PRM pour 171 sites en service), **192,1K€**.

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre une enveloppe de **271,5K€, +2%**.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **1,253M€ -5%**.

Ce montant, qui se base sur les subventions reçues à mi-novembre 2023, sera ajusté au moment du vote du budget 2024, une fois que l'intégralité des subventions auront été reçues sur l'exercice budgétaire 2023. A noter que le syndicat a remboursé en 2023 à la Région Nouvelle Aquitaine un montant de 304 827,47€ correspondant à des trop perçus sur des conventions SDAN, montée en débit et raccordements de sites prioritaires soit après recalculs une diminution maximum des amortissements sur subvention Région Nouvelle Aquitaine (compte 777) d'environ 70K€.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

AUTRES RECETTES :

Sont comptabilisés parmi les autres recettes :

- **les remboursements** par BOUYGUES ENERGIE SERVICES **des pénalités** facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. **12K€** sont prévues pour 2024 (chap 77).

- **l'inscription de 36,7K€** au titre de la valorisation comptable de la mise à disposition à titre gratuit des locaux de GAIA conformément à la convention d'occupation signée avec la Région Nouvelle Aquitaine (3 500€ par bureau * indice de révision).

Au global, le montant des recettes, hors contributions statutaires et report, à inscrire en 2024 sur la section de fonctionnement va s'élever à 1,573M€ € contre 1,631M€ soit une **baisse de 4% (-58K€)**.

A préciser que le résultat de l'exercice 2023 sur la section de fonctionnement n'est pas connu au moment du présent Débat d'Orientations Budgétaires.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES :

En synthèse, la base d'équilibre (hors report d'exercice 2023) 2024 est évaluée à 1,355M€ contre 1,522M€ en 2023 (-11%, -167K€) – En ne comptabilisant pas le déficit cumulé reporté 2023, baisse de 0,26%, de 3,5K€)

FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
011	265 000 €	013	0 €
012	641 600 €	74	36 700 €
65	218 100 €	75	271 500 €
66	6 090 €	77	12 000 €
67	475 000 €		
Opérations réelles	1 605 790 €		320 200 €
Opérations d'ordre	1 323 630 €		1 253 620 €
TOTAL	2 929 420 €		1 573 820 €
Base d'équilibre prévisionnelle 2024			1 355 600 €

FONCTIONNEMENT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
D002	163 711,45 €		
011	250 500 €	013	3 000 €
012	611 300 €	74	35 000 €
65	187 560 €	75	267 170 €
66	8 528 €	77	10 000 €
67	610 000 €		
Opérations réelles	1 831 600 €		315 170 €
Opérations d'ordre	1 323 000 €		1 316 583 €
TOTAL	3 154 600 €		1 631 753 €
Base d'équilibre prévisionnelle 2023			1 522 847 €

Enfin, en projection, le résultat de fonctionnement de l'année 2023 sera excédentaire ainsi que le résultat cumulé mais il est proposé de ne pas intégrer cet excédent cumulé dans le calcul de la base d'équilibre 2024 et de le conserver comme base de fonds de roulement pour les années à venir.

La base d'équilibre sera précisée au moment du vote du budget après affectation du résultat définitif de l'exercice 2023.

Signature

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

	BP 2023	BP 2022	% Evolutio n BP 22/23	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	0,00 €	0,00 €	0%					
20 (immobilisations incorporelles)	173 000 €	103 200 €	68%	16 200,00 €	4 790,67 €	70 309,36 €	47 081,40 €	2 706 480,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	1 500 €	4 500 €	-67%	1 620,00 €	3 682,60 €	17 572,35 €	28 382,96 €	5 419,50 €
21 (immobilisations corporelles)	5 500 €	7 000 €	-21%	6 824,14 €	3 160,80 €	3 657,60 €	3 514 545,15 €	3 983,92 €
23 (Immobilisations en cours - RAR)	3 418 567 €	3 168 953 €	8%	21 511,55 €	77 847,22 €	278 303,47 €	2 555 483,27 €	11 544 426,14 €
13 (Subventions d'équipements)	1 852 860 €	1 880 860 €	-1%	27 068,31 €	3 173 991,11 €	1 770,23 €	662 960,00 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	146 746 €	141 116 €	4%	141 115,39 €	135 700,92 €	142 994,20 €	162 987,26 €	158 172,43 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	1 125 000,00 €	1 125 000,00 €	1 457 142,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 598 173 €	5 305 629 €	6%	214 339,39 €	3 399 173,32 €	1 639 607,21 €	8 096 440,04 €	15 875 623,99 €

DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 316 583 €	1 286 674 €	2%	1 036 308,00 €	1 428 006,77 €	1 082 823,00 €	1 046 576,05 €	751 360,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	18 000 €	14 500 €	24%	16 423,63 €	3 967 926,52 €	3 532 339,00 €	2 894 488,07 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 334 583 €	1 301 174 €	3%	1 052 731,63 €	5 395 933,29 €	4 615 162,00 €	3 941 064,12 €	751 360,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 932 755 €	6 606 803 €	5%	1 267 071,02 €	8 795 106,61 €	6 254 769,21 €	12 037 504,16 €	16 626 983,99 €
--	--------------------	--------------------	-----------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) / SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (chap 204) / IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chap 21) :

Sont concernées principalement :

- CHAP 20 : les dépenses relatives aux Droits d'Usages IRU dans le cadre de l'offre NetCity sur la base de 5 sites en Haute-Vienne (Convention NetCity avec le Département) et 5 sites en Corrèze. En 2024, une enveloppe de **121K€** est ainsi proposée sur ce chapitre dont 1K€ au titre des frais de publication des marchés publics.
- CHAP 204 : les dépenses relatives au programme d'**inclusion numérique** (Internet pour tous pour au moins 3Mbit/s) fondé sur la mobilisation et la mise à disposition de technologie d'accès Internet alternatives telles que la boucle locale radio (confié à Axione Limousin dans le cadre de l'avenant 33) et le satellite (géré par le Syndicat). Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **1K€** (baisse par rapport à 2023 de 33%).
- CHAP 21 : les dépenses relatives à l'achat de mobilier, de matériel informatique et d'une machine à café. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **6K€** (hausse de 9% +500€par rapport à 2023).

Sont comptabilisées par ailleurs, les dépenses liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée au titre des appels à concurrence des marchés (AMO juridique) pour un montant de 1k€.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23) :

- Sont inscrites ici les dépenses prévisionnelles des opérations de travaux de raccordement de sites. Le montant dédié à ces opérations en 2023 n'est à ce stade pas encore connu. Il sera précisé au moment du vote du budget.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Sont inscrites les dépenses en capital de l'emprunt en cours soit **152,6K€**.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (chap 13) :

Sont concernées :

- la réinscription des crédits, non exécutés en 2022 et 2023, correspondants aux remboursements potentiels à effectuer à la Région Nouvelle Aquitaine et aux Départements de la Corrèze et de la Creuse à hauteur respectivement de **835K€** et **278,5K€**, suite au versement, en 2021, de 1,6M€ de la Région consécutivement à son entrée dans le capital de la SPL NATHD.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) et (chap 41) :

Sont concernés :

- **CHAP 40** : les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **1,246M€** sont ainsi prévus sur ce chapitre, à date.
- **CHAP 41** : au titre du régime de droit à déduction de TVA par le biais du délégataire, les remboursements de TVA sur les opérations listées dans les avenants signés avec AXIONE LIMOUSIN. Le montant prévisionnel à inscrire en 2024 est estimée à **7K€** (18K€ étaient prévus en 2023).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% Evolutio n BP 23/22	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
R001 (résultat reporté - Excédent d'investissement)	4 885 326,22 €	4 607 643,30 €	6%					
13 (subvention d'investissement)	688 429 €	644 629 €	7%	187 361,28 €	2 397 532,47 €	5 869 767,38 €	2 387 299 €	11 324 038,95 €
20 (Immobilisations incorporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 080 €	1 678 800,00 €
21 (Immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 433 079 €	
23 (Immobilisations en cours)	0 €	0 €	0%	0,00 €	2 840,00 €	12 900,00 €	120 310 €	7 626,22 €
27 (Participations et créances rattachées)	0 €	14 500 €	0%	16 423,63 €	46 498,02 €	3 532 339,00 €	708 775 €	0,00 €
26 (Participations et créances rattachées)	18 000 €	0 €	#DIV/0!	0,00 €	0,00 €			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 591 755 €	5 266 772 €	6%	203 784,91 €	2 446 670,49 €	9 415 006,38 €	7 650 543 €	13 010 465,17 €

RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 323 000 €	1 325 530 €	0%	1 324 545,40 €	2 903 497,50 €	918 344,01 €	848 514 €	533 658,99 €
041 (Opérations patrimoniales)	18 000 €	14 500 €	24%	16 423,63 €	3 967 926,52 €	3 532 339,00 €	2 894 488 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 341 000 €	1 340 030 €	0%	1 340 969,03 €	6 871 424,02 €	4 450 683,01 €	3 743 002 €	533 658,99 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 932 755 €	6 606 802 €	5%	1 544 753,94 €	9 318 094,51 €	13 865 689,39 €	11 393 545 €	13 544 124,16 €
--	--------------------	--------------------	-----------	-----------------------	-----------------------	------------------------	---------------------	------------------------

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Sont inscrits en 2024 en recettes d'investissement :

- le solde de la convention FSN MED, sur la composante « collecte NRA » pour un montant total de **430K€**.
- les versements relatifs au conventions IRU NetCity à hauteur de **120K€**

REÇU EN PREFECTURE
le 18/12/2023
Application agréée E-legalite.com

-
-le solde de la convention Région « raccordements de sites prioritaires » pour un montant de **18K€**

- dans la continuité de l'opération de cession d'actions de la SPL NATHD à la Région Nouvelle Aquitaine, comme évoqué plus haut, il est nécessaire de régulariser la situation avec le Département de la Haute-Vienne et de réinscrire, en 2024, la somme déjà inscrite en 2022 et 2023, à savoir **96,4K€**.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chap 27) / OPERATIONS PATRIMONIALES (chap 41)
/ OPERATIONS D'ORDRE (chap 40).

Concernent des régularisations comptables comme indiqué plus haut :

- sur les remboursements de TVA AXIONE LIMOUSIN (articles 2762 et 21538) pour un montant de **7K€**.
- sur les dotations aux amortissements (articles 281), soit une inscription de **1,3M€**.

BUDGETS ANNEXES

Sur la section de fonctionnement, dans la continuité des exercices budgétaires 2021, 2022, et 2023, les recettes prévisionnelles de fonctionnement avec report seront suffisantes à la fois pour couvrir les dépenses de fonctionnement sur les 3 budgets annexes mais aussi pour affecter une partie de l'excédent au financement du besoin de financement sur la section d'investissement.

A ce titre, il est proposé de ne pas appeler les contributions statutaires et contributions additionnelles des membres (hors part EPCI sur le budget annexe Creuse comme précisé ci-dessous) sur l'exercice budgétaire 2024 sur les 3 budgets annexes

Sur la section d'investissement, toutes les dépenses relatives au déploiement du réseau jalon 1, marché de travaux et dépenses annexes liées, sont intégralement payées. Sont programmés principalement les crédits liés aux dépenses suivantes :

- Fin du jalon 2 Creuse et Haute-Vienne,
- Vie du réseau
- Raccordements des usagers
- Annuités en capital des emprunts et des avances remboursables

Seront, par ailleurs, comptabilisés dans le budget 2024 comme RAR 2023, sur chacun des budgets annexes l'ensemble des factures ENEDIS (Droit d'Usage et études) bloquées depuis le trimestre 4 2022 pour un montant total d'environ 881K€ (656K€ au titre des droits d'usage et 225K€ au titre des études). Ces factures resteront en attente de paiement tant que la demande, sollicitée par DORSAL d'une rencontre avec ENEDIS, nécessaire pour trouver un fonctionnement commun pour les coordinations des branchements électriques adduction fibre, n'a pas abouti.

En recettes d'investissement :

- Solde de la convention FSN pour le 19 et 87 sur les composantes collecte NRO Shelter, collecte NRO liens et desserte FttH
- Solde de la convention Région Nouvelle Aquitaine jalon 2
- Activation pour l'année 2024 du protocole d'accord financier jalon 2 pour les EPCI de la Creuse et solde de la convention jalon 2 Département de la Creuse
- Mise en place de conventions de fonds de concours au financement annuel des opérations « Vie du réseau » pour les EPCI et le Département de la Creuse.

BUDGET ANNEXE CORREZE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	219 200 €	227 420 €	-4%	83 852,80 €	39 954,00 €	5 036,00 €	32 607,00 €	5 000,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	1 257 000 €	1 202 000 €	5%	939 007,29 €	810 621,74 €	415 776,68 €	109 910,23 €	1 434,96 €
66 (Charges financières)	777 066 €	334 970 €	132%	334 437,66 €	400 006,17 €	370 065,19 €	321 493,45 €	24 541,66 €
67 (Charges exceptionnelles)	50 000 €	120 000 €	-58%	46 371,17 €	149 592,38 €	17 009,71 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 303 266 €	1 884 390 €	22%	1 403 668,92 €	1 400 174,29 €	807 887,58 €	464 010,68 €	30 976,62 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	409 957 €	332 150 €	23%	332 132,00 €	536,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	12 585 790 €	20 280 123 €	-38%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 995 747 €	20 612 273 €	-37%	332 132,00 €	536,00 €	0,00 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 299 013 €	22 496 663 €	-32%	1 735 800,92 €	1 400 710,29 €	807 887,58 €	464 010,68 €	30 976,62 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées :

- à la DGFIP (taxe foncière sur les NRO) pour un montant estimé à **1,2K€**
- aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant estimé à 150K€

Sont concernées, par ailleurs, des dépenses diverses : service EEP Orange, et sur le process « adduction », des frais PayfiP payés à la DGFIP ainsi que des frais de signatures électroniques des conventions individuelles pour un montant total de **1,5K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 011, **155,1K€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange**, estimés en 2024 à **1,447M€**.

Il est nécessaire de prévoir, aussi, une enveloppe à hauteur de **60k€** au titre de la convention signée avec le Syndicat de la Diège correspondant à la location de fourreaux, propriété de la Diège, utilisée dans le cadre du déploiement FttH.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **1,507M€**.

CHARGES FINANCIERES : (chap 66)

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts des emprunts en cours mobilisés.

Au vu des tableaux d'amortissements de ces emprunts, le montant total des intérêts 2024 sur le budget annexe de la Corrèze est de **760,5K€** répartis comme suit :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2024	CAPITAL 2024	INTERETS 2024
Banque Postale_Emprunt 5M€ 20 ans_Août 2018 _MON521706EUR	5 000 000 €	305 703,13 €	250 000,00 €	55 703,13 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre 2018 _MON524312EUR_contrat 10M€	10 000 000 €	616 768,75 €	500 000,00 €	116 768,75 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre _MON524307UR_Contrat 5M€	5 000 000 €	308 384,38 €	250 000,00 €	58 384,38 €
Prêt LT Banque Postale - Emprunt 15M€ 15ans _ Avril 2023- Contrat n°MON544665EUR	15 000 000 €	1 529 687,50 €	1 000 000,00 €	529 687,50 €
TOTAL Prêt LT	35 000 000 €	2 760 543,76 €	2 000 000,00 €	760 543,76 €

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 66, en intégrant les écritures d'ICNE, **755,2K€**.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. **50K€** sont prévus pour 2024.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Sont budgétés, en 2024, sur ce chapitre, pour la première fois, l'amortissement du réseau FttH pour un montant total de dépenses cumulées de 144,2M€, puis dans la continuité des exercices budgétaires précédents, les amortissements « droits d'usage » (211,3K€) et « vie du réseau » sur les opérations de travaux terminées en 2023 (986K€)

Une enveloppe de **4,030M€** est réservée à cet effet à ce stade contre 410K€ en 2023. Cette enveloppe va évoluer au regard des opérations de travaux « Vie du réseau » terminées et payées d'ici la fin des paiements de l'exercice budgétaire 2023. Elle sera ajustée au moment du vote du budget.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
02 (résultat reporté)	9 849 572,43 €	13 179 623,23 €	-25%					
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	234 000 €	800 000 €	-71%	875 093,00 €	1 335 563,49 €	2 000,00 €		
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	618 247,75 €	540 295,37 €	99 129,15 €
75 (autres produits de gestion courante)	5 164 761 €	8 396 740 €	-38%	3 948 324,43 €	13 058 637,63 €	145 110,60 €		0,00 €
77 (Produits exceptionnels)	50 000 €	120 000 €	-58%	69 758,60 €	84 013,22 €	0,00 €		
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 298 333 €	22 496 363 €	-32%	4 893 176,03 €	14 478 214,34 €	765 358,35 €	540 295,37 €	99 129,15 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	680 €	300 €	127%	256,00 €	211,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	680 €	300 €	127%	256,00 €	211,00 €	0,00 €		0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 299 013 €	22 496 663 €	-32%	4 893 432,03 €	14 478 425,34 €	765 358,35 €	540 295,37 €	99 129,15 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD** (chap 70) conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2023** :
 - o Redevance fixe R1, évaluée à **512,9K€** (versée en juin 2024 au titre de l'année 2023),
 - o Redevance co-financement Rd2, évaluée à **1,55M€** (versée en 2 fois : mai et novembre 2024 au titre de l'année 2024),
 - o Redevance variable R3, évaluée à **2,2 M€** (versée en juin 2024 au titre de l'année 2023).

Soit un montant total 2023 de recettes prévisionnelles NATHD de 4,3M€ (En 2023 = 5,2M€ ont été versés).
- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **150 dossiers** de demande. Il est prévu un montant total de **87,5K€** décomposé comme suit :
 - 37,5K€ au titre de la partie « Etudes »
 - 50K€ au titre de la partie « Travaux ».
- le reliquat restant à percevoir en 2024 sur les remboursements par **ORANGE** des appuis aériens remplacés (**Annexe C9**, chap 70). Un montant prévisionnel d'environ **100K€** est prévu à cet effet.

Il y a, par ailleurs, par effet de neutralisation avec les dépenses, **les remboursements** effectués par les prestataires des marchés de travaux **des pénalités** (chap 77) facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 77, 50K€**.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Sont budgétés, en 2024, sur ce chapitre, pour la première fois, l'amortissement des subventions de fonds de concours (comptes 13 – Région, Europe, Fonds FSN Etat) qui ont permis de financer le réseau FttH pour un montant total de recettes perçus cumulées de 83,5M€, puis dans la continuité des exercices budgétaires précédents, les conventions finançant les opérations « vie du réseau » soit une

enveloppe totale estimée 2024 de **2,1M€**. Elle sera susceptible d'évoluer au moment du vote du budget une fois que l'intégralité des subventions auront été reçues sur l'exercice budgétaire 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	5 978 002 €							
20 (immobilisations incorporelles)	350 000 €	850 000 €	-59%	839 671,88 €	1 028 859,62 €	1 914 847,54 €	1 802 267,62 €	1 723 000,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23 (Immobilisations en cours)	10 916 140 €	15 318 432 €	-29%	11 557 862,70 €	47 284 162,75 €	51 208 136,55 €	31 058 090,75 €	1 980 738,74 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	0,00 €	2 209,52 €	0,00 €	0,00 €	
16 (Emprunts et dettes assimilées)	23 422 265 €	50 930 488 €	-54%	35 930 486,20 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	875 000,00 €	
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 666 407 €	67 098 920 €	-39%	48 328 020,78 €	49 315 232 €	54 122 984 €	33 735 358 €	3 703 739 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	680 €	300 €	127%	256,00 €	211,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	10 €	0%	0,02 €	1 996 234,83 €	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	680 €	310 €	119%	256,02 €	1 996 445,83 €	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 667 087 €	67 099 230 €	-39%	48 328 276,80 €	51 311 677,72 €	54 836 855,20 €	33 759 564,20 €	3 703 738,74 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Sont concernées, sur le **chapitre 20**, les dépenses prévisionnelles restantes liées au **droit d'Usage** à verser aux **AODE** (Syndicat de la Diège et FDEE) soit une enveloppe de **3K€**, et les dépenses afférentes aux **IRU NETCITY** réalisées par la SPL NATHD et aux **IRU PFON** encore mobilisables dans le cadre de l'avenant n°45 avec Axione Limousin sur une base respective de 5 sites à raccorder soit un montant total de **51,25K€**.

Pour information, à ce stade, comme précisé plus haut, le montant des RAR 2023 ENEDIS droit d'usage sera potentiellement de 2K€.

Sont comptabilisées par ailleurs les dépenses liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée au titre des appels à concurrence des marchés (Vie du Réseau et CSPS vie du réseau) pour un montant de 1.5K€.

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 20**, **55,75K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2024, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- les opérations connexes liées principalement à l'AMO technique et au marché CSPS « vie du réseau », pour un montant total de **160K€**
- les raccordements payés à la SPL NATHD pour un montant estimé total à **2,5M€**
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » (marché de travaux, prestations sur devis ou effectuées par la SPL NATHD) à hauteur de **1,422M** (dont 122K€ relatives à des prestations de remplacement de supports BT ENEDIS remboursées par Axione)

Pour information, à ce stade, comme précisé plus haut, le montant des RAR 2023 ENEDIS Etudes sera potentiellement de 0,2K€.

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 23**, **4,1M€**.



99_DE-067-256728658-20231213-CS113_D879-

Signature

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Sont concernés dans ce chapitre :

- les dépenses en capital des emprunts long-terme en cours soit conformément au tableau cité plus haut « charges financières », **2M€**
- le **remboursement des avances EPCI et CD19** conformément aux conventions d'avance remboursable, d'un montant total de **1,62M€**.

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 16, hors nouvel emprunt, **3,6M€**

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40)

Sont concernés les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ;**2,1M€** sont ainsi prévus, à date, sur ce chapitre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté - Excédent d'investissement)	0,00 €	37 587 042,63 €	0%					
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	6 487 682 €	0 €	0%		0 €	0 €	0 €	0 €
13 (subvention d'investissement)	6 033 658 €	8 675 904 €	-30%	4 357 249,75 €	36 732 792,16 €	11 835 506,42 €	19 120 279,84 €	9 099 490,10 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	15 000 000 €	0 €	0%	0,00 €	20 000 000,00 €	0,00 €	48 308 223,00 €	5 000 000,00 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €	74 000 €	0%	73 850,50 €	2 609 396,40 €	5 664 829,00 €	8 087 043,00 €	12 006 470,80 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	150 000 €	0%	0,00 €				
23 (immobilisations en cours)	150 000 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	27 671 340 €	46 486 947 €	-40%	4 431 100,25 €	59 342 188,56 €	17 500 335,42 €	75 515 545,84 €	26 105 960,90 €

RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	409 957 €	332 150 €	23%	332 132,00 €	536,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	10 €	0%	0,02 €	1 996 234,83 €	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	12 585 790 €	20 280 123 €	0%	0,00 €	0,00 €			
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 995 747 €	20 612 283 €	-37%	332 132,02 €	1 996 770,83 €	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 667 087 €	67 099 230 €	-39%	4 763 232,27 €	61 338 959,39 €	18 214 206,53 €	75 539 751,67 €	26 105 961 €
--	---------------------	---------------------	-------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	---------------------

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Sont comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions signées :

- o le solde des conventions :
 - **FSN**, sur les composantes collecte NRO Shelter, collecte NRO liens et desserte FttH et sur une base de 7 200 raccordements sur la composante « raccordements », soit un montant total de **4,4M€**
 - Collectivités sur les prestations complémentaires pour **4K€ et 33,75€** sur les conventions IRU NetCity

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre, **4,43M€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2024, dans ce chapitre, les remboursements effectués par Axione FttH lots 2 et 3 sur le remplacement de supports BT posés et facturés par ENEDIS pour un montant total prévisionnel de **122K€**

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (**articles 281**) soit un montant de **4M€**. Comme précisé pour le compte 68, cette enveloppe sera ajustée au moment du vote du budget.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur le chapitre **021**. Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

BUDGET ANNEXE CREUSE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	71 100 €	90 420 €	-21%	23 237,17 €	63 607,26 €	1 382,00 €	11 798,78 €	0,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	702 000 €	701 000 €	0%	480 390,66 €	295 831,58 €	141 931,00 €	39 677,57 €	61,27 €
66 (Charges financières)	411 386 €	195 482 €	110%	184 005,27 €	122 633,58 €	120 433,58 €	124 503,66 €	0,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	90 000 €	90 000 €	0%	26 908,55 €	5 597,62 €	3 306,45 €	0,00 €	0,00 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 274 486 €	1 076 902 €	18%	714 541,65 €	487 670,04 €	267 053,03 €	175 980,01 €	61,27 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	317 185 €	281 200 €	13%	281 187,00 €	1 041,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	9 477 969 €	7 187 854 €	32%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 795 154 €	7 469 054 €	31%	281 187,00 €	1 041,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 069 640 €	8 545 956 €	30%	995 728,65 €	488 711,04 €	267 053,03 €	175 980,01 €	61,27 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées :

- à la **DGFIP** taxe foncière sur les NRO, redevances archéologiques et taxes d'aménagement pour un montant total estimé 2024 à **1,9K€**
- aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant estimé à **55K€**

Sont concernées, par ailleurs, des dépenses diverses : service EEP Orange, et sur le process « adduction », des frais PayfiP payés à la DGFIP ainsi que des frais de signatures électroniques des conventions individuelles pour un montant total de **0,7K€**.

Enfin, sont comptabilisées les frais de dossier du prêt Banque Postale n° MIN543452EUR signé le 19/12/2022, mobilisable à partir du 26/06/2024 ainsi que les frais de non-utilisation de ce même prêt sur la période janvier / juin 2024 pour un montant total estimé à **7,8K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 011, **67,8K€ (-5% par rapport à 2023)**

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange** au titre du jalón 1 et du jalón 2 estimés en 2024 à **1,1M€** (852K€ en 2023)

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant estimé à **2K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **1,102M€**.

CHARGES FINANCIERES : (chap 66)

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts des emprunts en cours mobilisés et mobilisables sur l'année 2024.

Au titre du jalon 1 :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÛ au 31/12/23	TOTAL ECHEANCE 2024	CAPITAL 2024	INTERETS 2024
Banque Postale_Emprunt 5M€ 30 ans_Novembre 2018 _MIN521711EUR	5 000 000,00 €	4 374 999,95 €	247 929,17 €	166 666,67 €	81 262,50 €
TOTAL Prêt LT	5 000 000,00 €	4 374 999,95 €	247 929,17 €	166 666,67 €	81 262,50 €

Au titre du jalon 2 :

Soit un montant total des intérêts à financer, à date, en 2024 de **471,3€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 66, en intégrant les écritures d'ICNE, **523,7K€**.

EMPRUNTS EN COURS JALON 2	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2024	CAPITAL 2024	INTERETS 2024	Mobilisé le
Prêt relais Caisse Epargne n°459964E - 5 ans	15 000 000,00 €	82 500,00 €	0,00 €	82 500,00 €	15/12/2021
Prêt Banque Postale n°MIN539288EUR 10M€ - 20 ans	10 000 000,00 €	585 675,00 €	500 000,00 €	85 675,00 €	01/12/2022
Prêt Crédit Agricole n° CP1321 - 20M€ - 20 ans	20 000 000,00 €	1 126 646,66 €	1 000 000,00 €	126 646,66 €	31/01/2023
Prêt Caisse Epargne 5M€ n°459669E - 20 ans	5 000 000,00 €	301 025,00 €	250 000,00 €	51 025,00 €	25/10/2023
Prêt Banque des Territoires 15M€ n°128645 - 40 ans		0,00 €			2026
Prêt Banque Postale n°MIN543452EUR 5M€ - 25 ans	5 000 000,00 €	94 175,00 €	50 000,00 €	44 175,00 €	28/06/2024
TOTAL Prêt BA23 J2	55 000 000,00 €	2 190 021,66 €	1 800 000,00 €	390 021,66 €	

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais au titre du déploiement jalon 1 et jalon 2.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. **60K€** sont prévus pour 2024.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Sont budgétés, en 2024, sur ce chapitre, pour la première fois, l'amortissement du réseau FttH jalon 1 uniquement (le jalon 2 se terminant tant en construction qu'en paiement à la fin de l'année 2024) pour un montant total de dépenses cumulées de 44,12M€, puis dans la continuité des exercices budgétaires précédents, les amortissements « droits d'usage » (286K€) et des opérations de travaux « vie du réseau » sur les opérations de travaux terminées en 2023 (582K€)

Une enveloppe de **1,45M€** est réservée à cet effet à ce stade contre 317K€ en 2023. Cette enveloppe va évoluer au regard des opérations de travaux « vie du réseau » terminées et payées d'ici la fin des paiements de l'exercice budgétaire 2023. Elle sera ajustée au moment du vote du budget.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

1								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/20 22	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	5 596 390,00 €	1 470 812,01 €	280%					
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	1 068 700 €	1 000 000 €	7%	977 484,00 €	23 957,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
74 (dotations, subventions, participations)	96 000 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	190 382,89 €	196 403,83 €	7 321,53 €
75 (autres produits de gestion courante)	3 318 135 €	6 015 144 €	-45%	4 141 225,86 €	1 808 629,37 €	169 986,05 €	417,63 €	0,00 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 (Produits exceptionnels)	990 000 €	60 000 €	1550%	2 596,78 €	4 955,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 069 225 €	8 545 956 €	30%	5 121 306,64 €	1 837 541,43 €	360 568,94 €	196 821,46 €	7 321,53 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	415 €	0 €		0,00 €	364,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	415 €	0 €		0,00 €	364,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 069 640 €	8 545 956 €	30%	5 121 306,64 €	1 837 905,43 €	360 568,94 €	196 821,46 €	7 321,53 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD (chap 75)** conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2023** :
 - o Redevance fixe R1, évaluée à **291K€** (versée en juin 2024 au titre de l'année 2023)
 - o Redevance co-financement Rd2, évaluée à **3,250M€** (versée en 2 fois : mai et novembre 2024 au titre de l'année 2024)

Soit un montant total 2024 de recettes prévisionnelles NATHD de 3,5M€ (versées en 2023 = 4,029M€).
- des remboursements effectués par **ORANGE** sur des appuis aériens remplacés (**Annexe C9**, chap 70), estimés à **2M€**
- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20231213-CS113_D879-

N°879-17

40 dossiers de demande. Il est prévu à cet effet un montant total de **30k€** décomposé comme suit :

- 10K€ au titre de la partie « Etudes »
- 20K€ au titre de la partie « Travaux »

Il y a, par ailleurs, par effet de neutralisation avec les dépenses, les **remboursements** effectués par les prestataires des marchés de travaux **des pénalités** (chap 77) facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 77, 60K€**.

Enfin, sur le **chapitre 74** « Subventions et participations », il est proposé d'appeler, sur l'année 2024 à l'instar de l'année 2023, en application du **protocole d'accord financier** de la délibération 778 du 21 mars 2021, et conformément à son annexe, les **contributions additionnelles**, sur la part EPCI, aux contributions statutaires permettant de financer les intérêts d'emprunts. Une enveloppe de **96K€** est prévu à cet effet.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Sont budgétés, en 2024, sur ce chapitre, pour la première fois, l'amortissement des subventions de fonds de concours (comptes 13 – Région, Europe, Fonds FSN Etat, Département et EPCI de la Creuse) qui ont permis de financer le réseau FttH jalon 1 pour un montant total de recettes perçus cumulées de 53M€, puis dans la continuité des exercices budgétaires précédents, les conventions finançant les opérations « vie du réseau » soit une enveloppe estimée 2024 de **1,3M€**. Elle sera susceptible d'évoluer au moment du vote du budget une fois que l'intégralité des subventions auront été reçues sur l'exercice budgétaire 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
20 (immobilisations incorporelles)	736 000 €	701 500 €	5%	558 726,48 €	339 056,41 €	1 718 733,16 €	1 746 119,52 €	1 723 000,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
23 (Immobilisations en cours)	67 136 858 €	61 746 153 €	9%	42 616 752,22 €	28 260 583,63 €	12 670 878,74 €	4 437 572,62 €	1 035 063,31 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	1 466 669 €	11 458 450 €	-87%	11 458 443,68 €	166 666,68 €	166 666,68 €	166 666,68 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	69 339 627 €	73 906 103 €	-6%	54 633 922,38 €	28 766 306,72 €	14 556 278,58 €	6 350 358,82 €	2 758 063,31 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	415 €	0 €		0,00 €	364,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	1 250 000 €	620 000 €	102%	614 624,82 €	268 784,54 €	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 250 415 €	620 000 €	102%	614 624,82 €	269 148,54 €	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70 589 942 €	74 526 103 €	-5%	55 248 547,20 €	29 035 455,26 €	15 181 623,34 €	6 350 358,82 €	2 758 063,31 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 20, 736K€** comme détaillé ci-dessous :

- les dépenses liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée au titre des appels à concurrence des marchés (Vie du Réseau et CSPS vie du réseau) au marché de travaux jalon 2. Une enveloppe de **1,5K€** est réservée à cet effet.



- les dépenses liées au **droit d'Usage** versées à ENEDIS et au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) à venir pour une enveloppe prévisionnelle totale de **362K€**.

Pour information, à ce stade, comme précisé plus haut, le montant des RAR 2023 ENEDIS, jalon 1 et jalon 2, droit d'usage, sera potentiellement de 571K€.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2024, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le reste à payer sur le **jalon 2 : 13,5M€**
- les opérations connexes liées au marché de travaux jalon 2 en cours (AMO technique, marchés CSPS et amiante, Etudes ORANGE/ENEDIS/SNCF) pour un montant total de **270,5K€**
- les raccordements payés à la SPL NATH pour un montant total estimé à **3M€**
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » à hauteur de **600K€**

Pour information, à ce stade, comme précisé plus haut, le montant des RAR 2023 ENEDIS, jalon 1 et jalon 2, études, sera potentiellement de 215K€.

Montant estimé total sur le **chapitre 23 = 17,370M€**

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre, les dépenses en capital de l'emprunt long-terme jalon 1 et des emprunts long-terme jalon 2 mobilisés soit conformément au tableau cité plus haut « charges financières », un montant total de **1,966M€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) et (chap 41) :

Sont concernés :

- CHAP 40 : les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **1,32M€** sont ainsi prévus sur ce chapitre.
- CHAP 41 : du remboursement des avances du marché jalon 2 en cours pour un montant total de **430K€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)	13 708 812,42 €	29 987 117,58 €	-54%					
13 (subvention d'investissement)	20 835 975 €	21 449 931 €	-3%	28 074 430,22 €	25 483 154,54 €	13 450 198,07 €	8 343 128,82 €	3 849 015,40 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	25 000 000 €	15 000 000 €	67%	10 000 000,00 €	15 000 000,00 €	0,00 €	11 291 777,00 €	5 000 000,00 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €			0,00 €
20 (immobilisations incorporelles)	0 €	0 €		0,00 €	174,18 €			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	59 544 788 €	66 437 049 €	-10%	38 074 430,22 €	40 483 328,72 €	13 450 198,07 €	19 634 905,82 €	8 849 015,40 €

RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	317 185 €	281 200 €	13%	281 187,00 €	1 041,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	1 250 000 €	620 000 €	102%	614 624,82 €	268 784,54 €	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	9 477 969 €	7 187 854 €	32%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 045 154 €	8 089 054 €	37%	895 811,82 €	269 825,54 €	625 345 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	70 589 942 €	74 526 103 €	-5%	38 970 242,04 €	40 753 154,26 €	14 075 542,83 €	19 634 905,82 €	8 849 015,40 €
--	---------------------	---------------------	------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256726658-20231213-CS113_D879-

N°879-19

Handwritten mark

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Seront comptabilisés dans ce chapitre,

- dans la continuité des conventions signées en cours :

- **Région Nouvelle Aquitaine :**
 - le solde de la convention jalon 2 soit **2.4M€**
- **FSN :**
 - 2 versements **FSN** évalués au total à **1,5M€** (atteinte des 90% des composantes collecte NRO Shelter, collecte NRO liens et desserte FttH et sur une base de 7 800 raccordements sur la composante « raccordements »)
- le solde des collectivités sur les prestations complémentaires « vie du réseau » pour un montant total de **7K€**
- **EPCI 23 : l'annuité 2024**, en application du **protocole d'accord financier jalon 2** précisée dans la délibération 778 du 21 mars 2021 et des conventions de fonds concours afférentes, soit un montant total de **204K€**, finançant le part capital des emprunts
- **Département de la Creuse :**
 - le solde de la convention de fonds de concours jalon 2 pour un montant de **300K€**
- dans la perspective de mise en place, courant 2024, de conventions de fonds de concours finançant l'enveloppe annuelle « **Vie du réseau** » d'un montant total de **600K€** répartie 50/50 entre le Département de la Creuse et les EPCI soit 300K€ chacun , la part EPCI étant répartie au nombres de prises jalon 2 comme suit :

	Total général	Poids EPCI	Répartition enveloppe VDR 2024
Total 23	78 530	100%	300 000 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	12 718	16%	48 585 €
CC Creuse Confluence	13 871	18%	52 990 €
CC Creuse Grand Sud	11 194	14%	42 763 €
CC Creuse Sud Ouest	12 557	16%	47 970 €
CC de Bénévent Grand Bourg	5 880	7%	22 463 €
CC du Pays Dunois	6 840	9%	26 130 €
CC du Pays Sostranien	7 697	10%	29 404 €
CC Haute-Corrèze Communauté	1 954	2%	7 465 €
CC Portes de la Creuse en Marche	5 819	7%	22 230 €

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre, **5,04M€**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chap 16) :

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre, la mobilisation à partir du 28 juin 2024 de l'emprunt signé le 19/12/2022, Banque Postale n° MIN543452EUR à hauteur de **5M€**

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) et (chap 41) :

Sont concernés :

- CHAP 40 : concernent les régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (articles 281) soit un montant de **1,45M€**. Comme précisé pour le compte 68, cette enveloppe sera ajustée au moment du vote du budget,
- CHAP 41 : du remboursement des avances du marché jalon 2 en cours pour un montant total de **430K€**

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur chapitre **021**. Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	42 500 €	47 420 €	-10%	9 132,68 €	11 353,27 €	499,00 €	866,50 €	0,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €			0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	664 000 €	551 000 €	21%	477 788,96 €	246 457,62 €	73 353,54 €	14 729,73 €	1 099,04 €
66 (Charges financières)	3 730 €	6 785 €	-45%	5 246,96 €	2 521,45 €			0,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	60 000 €	60 000 €	0%	30 731,28 €	4 634,26 €	1 055,16 €		0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	770 230 €	665 205 €	16%	522 899,88 €	264 966,60 €	74 907,70 €	15 596,23 €	1 099,04 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	309 185 €	275 800 €	12%	275 791,00 €	1 760,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	7 191 166 €	8 921 765 €	-19%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 500 351 €	9 197 565 €	-18%	275 791,00 €	1 760,00 €	0 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 270 581 €	9 862 770 €	-16%	798 690,88 €	266 726,60 €	74 907,70 €	15 596,23 €	1 099,04 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées :

- à la DGFIP (taxe foncière sur les NRO) pour un montant estimé à **0,3K€**
- aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant estimé à **40K€**

Sont concernées, par ailleurs, des dépenses diverses : service EEP Orange, et sur le process « adduction », des frais PayfIP payés à la DGFIP ainsi que des frais de signatures électroniques des conventions individuelles pour un montant total de **1K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 011, **43,7K€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange** au titre du jalon 1 et du jalon 2 estimés en 2024 à **720K€** (664K€ en 2023).

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant estimé 2024 à **2K€**.

Enfin, une enveloppe est prévue au titre du versement d'une redevance au Syndicat d'Energies de la Haute-Vienne (SEHV) d'un montant prévisionnel de **4K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **726K€**.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de **pénalités facturées par Orange** pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais au titre du déploiement jalon 1 et jalon 2.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 77, **40K€**.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Sont budgétés, en 2024, sur ce chapitre, pour la première fois, l'amortissement du réseau FttH jalon 1 uniquement (les deniers paiements jalon 2 se terminant au 1^{er} trimestre 2024) pour un montant total de dépenses cumulées de 40,7M€, puis dans la continuité des exercices budgétaires précédents, les amortissements « droits d'usage » (129K€) et « vie du réseau » sur les opérations de travaux terminées en 2023 (890K€)

Une enveloppe de **1,36M€** est réservée à cet effet à ce stade contre 309K€ en 2023. Cette enveloppe va évoluer au regard des opérations de travaux « vie du réseau » terminées et payées d'ici la fin des paiements de l'exercice budgétaire 2023. Elle sera ajustée au moment du vote du budget.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	4 134 024,42 €	3 180 071,17 €	30%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	987 280 €	590 000 €	67%	485 420,36 €	31 848,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	77 375,01 €	71 988,50 €	7 515,33 €
75 (autres produits de gestion courante)	2 186 337 €	6 041 499 €	-64%	5 391 529,94 €	3 039 576,15 €	304 525,03 €	926,24 €	0,00 €
77 (Produits exceptionnels)	960 000 €	50 000 €	1820%	2 596,78 €	3 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 267 641 €	9 861 570 €	-16%	5 879 547,08 €	3 074 811,43 €	382 100,04 €	72 914,74 €	7 515,33 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	2 940 €	1 200 €	145%	1 168,00 €	1 059,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 940 €	1 200 €	145%	1 168,00 €	1 059,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 270 581 €	9 862 770 €	-16%	5 880 715,08 €	3 075 870,43 €	382 100,04 €	72 914,74 €	7 515,33 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD (chap 75)** conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2023** :
 - o Redevance fixe R1, évalués à **272,5K€** (versée en juin 2024 au titre de l'année 2023)
 - o Redevance co-financement Rd2, évalués à **2,15M€** (versée 2 fois : mai et novembre 2024 au titre de l'année 2024)
 - o Redevance variable R3, évaluée à **1,241M€** (versée en juin 2024 au titre de l'année 2023).

Soit un montant total 2024 de recettes prévisionnelles NATHD de 3,67M€ (versées en 2023 = 4,3M€)
- des remboursements effectués par **ORANGE** sur des appuis aériens remplacés (**Annexe C9**, chap 70), estimés à **36K€**

- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « adduction » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **80 dossiers** de demande. Il est prévu à cet effet un montant total de **57,5K€** décomposé comme suit :

- 20K€ au titre de la partie « Etudes »

- 37,5€ au titre de la partie « Travaux »

- le montant des remboursements, par effet de neutralisation avec les dépenses, effectuées par le prestataire des marchés de travaux jalon 1 et jalon 2, **des pénalités** facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande, à hauteur de **40K€**.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Sont budgétés, en 2024, sur ce chapitre, pour la première fois, l'amortissement des subventions de fonds de concours (comptes 13 – Région, Europe, Fonds FSN Etat) qui ont permis de financer le réseau FttH jalon 1 pour un montant total de recettes perçus cumulées de 29M€, puis dans la continuité des exercices budgétaires précédents, les conventions finançant les opérations « vie du réseau » soit une enveloppe estimée totale 2024 de **729,6K€**. Elle sera susceptible d'évoluer au moment du vote du budget une fois que l'intégralité des subventions auront été reçues sur l'exercice budgétaire 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	3 532 106,80 €							
20 (immobilisations incorporelles)	345 136 €	651 500 €	-47%	466 721,58 €	191 255,60 €	1 727 955,40 €	1 742 089,56 €	1 723 000,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €			
23 (Immobilisations en cours)	5 520 706 €	28 019 359 €	-80%	24 283 168,32 €	24 981 814,79 €	9 303 027,71 €	2 387 586,60 €	895 384,41 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €		1 167 040,00 €	
16 (Emprunts et dettes assimilées)	6 940 046 €	11 451 267 €	-39%	11 451 267,00 €	0,00 €	0,00 €	2 142 557,00 €	
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 337 995 €	40 122 126 €	-59%	36 201 156,90 €	25 173 070,39 €	11 030 983,11 €	7 439 273,16 €	2 618 384,41 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	2 940 €	1 200 €	145%	1 168,00 €	1 059,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	405 000 €	-100%	403 973,26 €	753 487,73 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 940 €	406 200 €	-99%	405 141,26 €	754 546,73 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 340 935 €	40 528 326 €	-60%	36 606 298,16 €	25 927 617,12 €	11 063 637,93 €	7 439 273,16 €	2 618 384,41 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 20, 137,3K€** comme détaillé ci-dessous :

- les dépenses liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée au titre des appels à concurrence des marchés (Vie du réseau et CSPS Vie du réseau) au marché de travaux jalon 2. Une enveloppe de **1K€** est réservée à cet effet.
- les dépenses liées au **droit d'Usage** restant à verser à ENEDIS et au Syndicat Départemental des Energies de la Haute-Vienne (SEHV) sur les déploiements jalons 1 et 2, soit une enveloppe prévisionnelle totale de **102,6K€**.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20231213-CS113_D879-

N°879-24

- les dépenses afférentes aux **IRU NETCITY** réalisées par la SPL NATHD sur une base de 5 sites à raccorder soit un montant total de **33,75K€**.

Pour information, à ce stade, comme précisé plus haut, le montant des RAR 2023 ENEDIS, jalon 1 et jalon 2, droit d'usage, sera potentiellement de 90K€.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2024, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le reste à payer sur le **jalon 2, 70K€**
- les opérations connexes liées aux 2 marchés de travaux en cours (AMO technique, marchés CSPS et amiante, Etudes ORANGE/ENEDIS/SNCF) pour un montant total de **75,2K€**.
- les raccordements payés à la SPL NATHD pour un montant estimé total de **1,5M€**
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » à hauteur de **1M€**
soit un montant estimé total sur le **chapitre 23 = 2,645M€**

Pour information, à ce stade, comme précisé plus haut, le montant des RAR 2023 ENEDIS, jalon 1 et jalon 2, études, sera potentiellement de 90K€.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 16, pour un montant total de **5,9M€**, les **remboursements** :

- de la convention « **avance FSN** » contractualisée avec le Département de la Haute-Vienne pour un montant prévisionnel 2024 de **1,7M€**. Il est nécessaire de préciser que ce montant est indicatif et qu'il dépend des versements réels effectifs réalisés au titre du FSN en 2024,
- de la convention « **avance recettes SPL** » contractualisée avec le Département de la Haute-Vienne pour un montant prévisionnel 2024 de **4,2M€**. Il est nécessaire de préciser que ce montant est indicatif et qu'il dépend, conformément à la convention, de l'équilibre financier du budget annexe Haute-Vienne.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) :

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 40, les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) pour un montant prévisionnel de **729,5K€** ;

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)		10 626 318,63 €	-100%		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	4 127 510 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 (subvention d'investissement)	4 713 074 €	10 530 991 €	-55%	11 999 656,47 €	10 092 668,41 €	5 218 309,96 €	5 541 662,83 €	3 376 850,50 €
16873 (Avances Remb) CD 87)	0 €	9 768 452 €	-100%	9 768 452,00 €	14 920 033,00 €	4 359 650,00 €		2 000 000,00 €
168758 (Avances Remb) EPCI 87)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 954 306,00 €	2 142 557,00 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	0 €	0%	0,00 €	2 281 291,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 840 584 €	30 925 761 €	-71%	21 768 108,47 €	27 293 992 €	9 577 959,96 €	12 495 968,83 €	7 519 407,50 €

RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	309 185 €	275 800 €	12%	275 791,00 €	1 760,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	405 000 €	-100%	403 973,26 €	753 487,73 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	7 191 166 €	8 921 765 €	-19%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 500 351 €	9 602 565 €	-22%	679 764,26 €	755 247,73 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 340 935 €	40 528 326 €	-60%	22 447 872,73 €	28 049 240,14 €	9 610 614,78 €	12 495 968,83 €	7 519 407,50 €
--	---------------------	---------------------	-------------	------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Seront comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions signées :

- **Région Nouvelle Aquitaine** :
 - le solde de la convention jalon 2 soit **470K€**
- **FSN**,
 - le solde sur les composantes collecte NRO Shelter, collecte NRO liens et desserte FttH et sur une base de 3 000 raccordements sur la composante « raccordements », soit un montant total de **1,7M€**
- le solde collectivités sur les prestations complémentaires pour un montant total de **21K€**

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 13, **2,191M€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (articles 281) soit un montant de **1,357M€**. Comme précisé pour le compte 68, cette enveloppe sera ajustée au moment du vote du budget,

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur chapitre **021**. Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

A noter qu'un certain nombre d'enveloppes budgétaires risque d'évoluer entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget (affectation des résultats d'exercice, meilleure évaluation des montants de certaines dépenses et recettes)

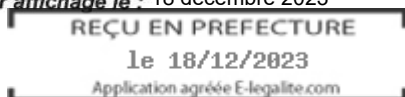
Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, :

- prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur le budget principal et les budgets annexes de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne,
- autorisent le Président à préparer les Budgets 2024 selon les orientations prises en séance.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 18 décembre 2023



N°879-27

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20231213-CS113_D879-